

Comment vivre dans la grâce de Dieu pour obtenir le Salut éternel de Dieu ?

Session Juillet 2022 à Sens
« Le 8^e jour, jour de la Résurrection ! »

Lorsque l'on demanda à Sainte Jeanne d'Arc, lors de son procès : « Savez-vous si vous êtes en la grâce de Dieu ? », elle répondit : « Si je n'y suis, Dieu m'y mette ; et si j'y suis, Dieu m'y tienne. Je serais la plus dolente du monde si je savais n'être pas en la grâce de Dieu.¹ »

A cette réponse, on comprend que **vivre dans la grâce de Dieu** n'est pas une petite chose. C'est même **la chose la plus importante de notre vie** ! Car c'est en vivant dans la grâce de Dieu que nous atteindrons le but pour lequel nous avons été créés : **le Salut éternel**, c'est-à-dire la vie avec Dieu, en Dieu, pour l'éternité.

C'est ainsi également que nous comblerons **les désirs les plus profonds de notre cœur**. Car « Dieu [...] a placé en l'homme une aspiration à la vérité et au bien que Lui seul peut combler. Les promesses de la " vie éternelle " répondent, au-delà de toute espérance, à cette aspiration. ²»

Il convient donc de vivre dans la grâce de Dieu pour obtenir la vie éternelle. **Mais qu'est-ce que la grâce ?**

I - Qu'est-ce que la grâce ?

Comme le note Père Bernard dans les méditations de retraite de cette année³ (que vous suivrez certainement !), le mot « grâce » n'est pas une invention de l'Église. On le trouve déjà **dans l'Ancien Testament**, mais c'est surtout **dans le Nouveau Testament** qu'il acquiert toute sa signification.

Dans l'Ancien Testament, il signifie plutôt **la faveur, la bienveillance gratuite** d'un personnage. Ainsi, Yahvé est un Dieu miséricordieux qui « fait grâce ». En effet, l'Alliance que Dieu conclut avec son peuple est un don gratuit : Israël n'était pas un peuple meilleur que les autres, il a été choisi parce que **Dieu l'a aimé gratuitement d'un amour de prédilection ; voilà la grâce** (Dt 7, 7-8). L'Ancien Testament utilise souvent le mot « bénédiction » pour manifester la Bonté de Dieu communiquée. On pourrait dire que, dans l'AT, la grâce de Dieu, c'est à la fois **sa Bonté, son Amour, sa Beauté** et ce qui est communiqué aux hommes qu'Il aime : **sa Bénédiction**.

Dans le Nouveau Testament, le mot « grâce » est surtout utilisé par **Saint Paul** et **Saint Jean**. Le premier, dans son épître aux Romains, a montré que la Loi ne suffisait pas pour rendre l'homme saint. Tous les hommes sont pécheurs (avec ou sans la Loi), tous ont été **sauvés gratuitement par grâce**. Ce salut ne vient pas de nos œuvres, sinon – dit-il – la grâce ne serait plus la grâce (cf. Rm 11,

1 SAINTE JEANNE D'ARC – *Actes du procès* – Cf. Office des Lectures pour la fête de Sainte Jeanne d'Arc (30 mai en France).

2 CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE – n°2002.

3 PÈRE BERNARD DOMINI – Retraite 2022-2023 : « La Rédemption pour la vie éternelle » - 3^e journée, 2^e exercice : « La grâce sanctifiante : qui en jouira ? »

6). Saint Jean, sous l'inspiration du Saint-Esprit, a compris ce qui caractérisait le Nouveau Testament par rapport à l'Ancien Testament ; il écrit : « *La Loi fut donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ.* » (Jn 1, 17). **Ainsi l'Ancien Testament serait, pour Saint Jean, le régime de la Loi, alors que le Nouveau Testament serait celui de la grâce.**

Faut-il pour autant **opposer Loi et grâce ? Certainement pas !** La Loi est **un grand don de Dieu**, qui est **toujours actuel** comme nous le verrons dans un instant, mais la dureté du cœur de l'homme (à cause du péché originel et de ses péchés personnels) l'empêchait de pouvoir pratiquer toute la Loi de sainteté donnée par Dieu. C'est pourquoi Dieu est venu à notre secours...

Avec la Rédemption opérée par Jésus, **un changement radical** intervient : le cœur de l'homme, purifié et renouvelé, reçoit un **don intérieur** : ce que l'on appelle justement « **la grâce** ». La grâce est donc l'élément intérieur, communiqué par l'Esprit-Saint, en vertu des mérites de la Rédemption accomplie par Jésus, qui **nous permet d'accomplir toute la Loi**, don de Dieu. On voit donc bien que la loi et la grâce sont liées : « *la Loi – dit Saint Augustin – a été donnée pour que l'on demande la grâce ; la grâce a été donnée pour que l'on remplisse les obligations de la Loi.*⁴ »

« *La grâce – expliquait la Vierge Marie à Don Gobbi – est la vie même de Dieu qui vous est communiquée. Elle naît du sein du Père et elle vous est méritée par le Verbe qui, en mon sein virginal, s'est fait homme, pour vous faire partager sa propre vie divine. Dans ce but, il s'est offert lui-même pour votre rachat, devenant ainsi l'unique médiateur entre Dieu et l'humanité entière.*⁵ »

Le Catéchisme de l'Eglise Catholique précise que « *La grâce est [...] le secours gratuit que Dieu nous donne pour répondre à son appel : devenir enfants de Dieu (cf. Jn 1, 12-18), fils adoptifs (cf. Rm 8, 14-17), participants de la divine nature (cf. 2 P 1, 3-4), de la vie éternelle (cf. Jn 17, 3).*⁶ »

« *Cette vocation à la vie éternelle est surnaturelle. Elle dépend entièrement de l'initiative gratuite de Dieu [...]. Elle surpasse les capacités de l'intelligence et les forces de la volonté humaine [...]* (cf. 1 Co 2, 7-9).⁷ » La grâce permet donc à la nature humaine d'aller au-delà de ses possibilités naturelles, elle nous « dimensionne » à Dieu, nous déifie...

« *La grâce du Christ – dit encore le Catéchisme de l'Eglise Catholique – est le don gratuit que Dieu nous fait de sa vie infusée par l'Esprit-Saint dans notre âme pour la guérir du péché et la sanctifier : c'est la grâce sanctifiante ou déifiante, reçue dans le Baptême. Elle est en nous la source de l'œuvre de la sanctification.*⁸ »

En effet, **on ne devient pas saint à la force du poignet** : « *Vous seul aurez toute la gloire de ma sanctification si je me fais saint, cela m'apparaît plus clair que le jour !* » disait Saint Claude la Colombière dans un acte de consécration adressé au Sacré-Cœur !

4 SAINT AUGUSTIN : *De l'esprit et de la lettre* – Chap. 19, n°34

5 MOUVEMENT SACERDOTAL MARIAL – *Livre Bleu : Aux prêtres, fils de prédilection de la Vierge* – Message de la Sainte Vierge à Don Gobbi n°204 : « *Médiatrice des grâces* » (16 juillet 1980)

6 CATÉCHISME DE L'EGLISE CATHOLIQUE – n°1996.

7 CATÉCHISME DE L'EGLISE CATHOLIQUE – n°1998.

8 CATÉCHISME DE L'EGLISE CATHOLIQUE – n°1999. Distinction entre « la grâce » et « les grâces » : « *On distinguera la grâce habituelle, disposition permanente à vivre et à agir selon l'appel divin, et les grâces actuelles qui désignent les interventions divines soit à l'origine de la conversion soit au cours de l'œuvre de la sanctification.* » (CEC n°2000)

9 SAINT CLAUDE LA COLOMBIÈRE – Acte de consécration au Sacré-Cœur de Jésus.

Pour le comprendre, Jésus a pris **l'image de la vigne** (cf. Jn 15) : c'est en étant « greffés » sur la vigne qu'est le Christ, que nous pourrions être « sanctifiés » et « divinisés » par l'action de la « sève » qui vient de Lui, cette « sève » étant justement **la grâce, la vie divine infusée en nous**. « *Moi, je suis la vigne, et vous, les sarments – dit Jésus –. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure, celui-là porte beaucoup de fruit, car, en dehors de moi, vous ne pouvez rien faire.* » (Jn 15, 5)

La Vierge Marie disait encore à Don Gobbi : « *Comme un rayon de lumière qui traverse une fenêtre, en prend la forme, la couleur et le dessin, ainsi la grâce divine, méritée par Jésus, ne peut-elle arriver à vous qu'à travers lui [Jésus] ; voilà pourquoi elle reproduit en vous son propre dessin, sa même image, et vous configure toujours mieux à sa Personne même. La vie divine ne peut vous parvenir que sous la forme de Jésus et plus elle grandit en vous, plus elle vous assimile à lui, de sorte que vous puissiez vraiment grandir comme ses petits frères.* »¹⁰»

Le don de la grâce est donc lié à la foi en Jésus. Saint Paul dit en effet : « *Nous voici en paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ, lui qui nous a donné, par la foi, l'accès à cette grâce dans laquelle nous sommes établis ; et nous mettons notre fierté dans l'espérance d'avoir part à la gloire de Dieu.* » (Rm 5, 1-2).

Pour résumer, la grâce sanctifiante, c'est donc la vie de Dieu infusée en nos âmes, qui nous guérit et nous sanctifie, nous rendant ainsi capable de vivre avec Dieu dès ici bas et pour l'éternité.

Maintenant, revenons à notre question initiale : comment vivre dans la grâce de Dieu pour obtenir le Salut éternel ? C'est d'abord **par les sacrements** que la grâce nous est habituellement donnée et qu'elle peut croître en nos âmes...

II - Les sacrements : vie de la grâce en nos âmes

En effet, **qu'est-ce qu'un sacrement ?** C'est un signe sensible et efficace, institué par le Christ et confié à l'Eglise, **pour nous donner ou faire croître la grâce en nos âmes !**¹¹

Car si **Adam et Eve** ont été créés dans un état de sainteté et de justice originelles, c'est-à-dire avec la grâce sanctifiante, **ils ont perdu, pour eux et pour nous, leurs descendants, cette grâce avec le péché originel.**¹² Nous étions donc coupés de Dieu.

Avec l'œuvre de la Rédemption, Jésus a obtenu que nous puissions à nouveau bénéficier de la grâce sanctifiante **par le baptême**.

Quels sont ses effets ? Comme l'indique le Catéchisme de l'Eglise Catholique, « *la Très Sainte Trinité donne au baptisé la grâce sanctifiante [...] qui :*

10 MOUVEMENT SACERDOTAL MARIAL – *Livre Bleu : Aux prêtres, fils de prédilection de la Vierge* – Message de la Sainte Vierge à Don Gobbi n°204 : « Médiatrice des grâces » (16 juillet 1980)

11 Cf. PAPE FRANÇOIS – Lettre apostolique *Desiderio desideravi* sur la formation liturgique du Peuple de Dieu (29 juin 2022) - n° 46 : « *Les choses – les sacrements « sont faits » de choses – viennent de Dieu. C'est vers Lui qu'elles sont orientées, et c'est par Lui qu'elles ont été assumées, et assumées de manière particulière dans l'Incarnation, afin de devenir des instruments de salut, des véhicules de l'Esprit, des canaux de la grâce.* »

12 Cf. CATÉCHISME DE L'EGLISE CATHOLIQUE – n°405.

- le rend capable de croire en Dieu, d'espérer en Lui et de L'aimer par **les vertus théologiques**,
- lui donne de pouvoir vivre et agir sous la motion de l'Esprit Saint par **les dons du Saint-Esprit**,
- lui permet de croître dans le bien par **les vertus morales**.

Ainsi, – précise toujours le CEC – *tout l'organisme de la vie surnaturelle du chrétien a sa racine dans le saint Baptême.*¹³»

Et Saint Cyrille de Jérusalem exhortait ainsi ses catéchumènes : « *Obtenez par le sacrement de la foi – c'est-à-dire le baptême – les premiers dons de l'Esprit Saint afin de pouvoir être reçus dans les demeures éternelles.*¹⁴ »

Car dit toujours le CEC, « *le Baptême est nécessaire au salut pour ceux auxquels l'Évangile a été annoncé et qui ont eu la possibilité de demander ce sacrement. L'Église ne connaît pas d'autre moyen que le baptême pour assurer l'entrée dans la béatitude éternelle.*¹⁵» En cela, elle ne fait que reprendre l'enseignement même de Jésus qui a dit : « *Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui refusera de croire sera condamné.* » (Mc 16,16)

Pour autant, la grâce déposée en nos âmes par le baptême est **fragile** : elle demande à être protégée et à croître, et nous pouvons aussi la perdre. C'est ici que **les autres sacrements** viennent à notre secours :

- la **Confirmation** vient renforcer et déployer en nos âmes les dons de l'Esprit-Saint. Ce sacrement, dit le Catéchisme de l'Église Catholique, est « *nécessaire à l'accomplissement de la grâce baptismale*¹⁶ » ;
- l'**Eucharistie** est la nourriture de nos âmes pour fortifier et faire croître en nous la grâce : « *Venez à la communion – disait le Saint Curé d'Ars –, venez à Jésus, venez vivre de lui, afin de vivre pour lui.* » ; C'est ici que l'on comprend l'insistance de l'Église au sujet du précepte dominical : oui, **la messe du dimanche** est essentielle si nous voulons que la grâce demeure et s'accroisse en nos âmes : « *Sine Dominico, non possumus !* » affirmaient les martyrs d'Abitène !
- Les sacrements de guérison que sont **le sacrement du pardon et le sacrement des malades** visent à fortifier nos corps mais aussi nos âmes en nous faisant **retrouver l'état de grâce** si nous l'avons perdu, ce qui arrive lorsque l'on commet un **péché mortel**. En effet, dit le CEC, « *le péché mortel [...] entraîne la perte de la charité et la privation de la grâce sanctifiante, c'est-à-dire de l'état de grâce. S'il n'est pas racheté par le repentir et le pardon de Dieu, il cause l'exclusion du Royaume du Christ et la mort éternelle de l'enfer, notre liberté ayant le pouvoir de faire des choix pour toujours, sans retour.*¹⁷ »
- Quant aux **sacrements de l'ordre et du mariage**, ils sont davantage ordonnés au salut d'autrui, c'est-à-dire au **service mutuel les uns des autres pour le maintien de la grâce en nos âmes** et la croissance de l'Église : le sacrement de l'ordre nous donne ainsi des pasteurs

13 CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE – n°1266.

14 SAINT CYRILLE DE JÉRUSALEM – *Catéchèse baptismale : conversion, foi et baptême* – Cf. Office des Lectures du Samedi de la 13^e semaine du Temps Ordinaire.

15 CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE – n°1257.

16 CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE – n°1285.

17 CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE – n°1861.

qui à leur tour nous dispenseront les sacrements : c'est ainsi que, comme le disait Jean-Paul II, « *les Apôtres poursuivent dans l'histoire, jusqu'à la fin des temps, la mission de salut du Christ lui-même en faveur des hommes.* »¹⁸ ; quant au sacrement du mariage, il permet de fonder une famille qui veillera au bon développement de ses membres. « *Quel couple que celui de deux chrétiens – disait Tertullien –, unis par une seule espérance, un seul désir, une seule discipline, le même service !* »¹⁹ Ces deux sacrements servent ainsi à l'édification du peuple de Dieu²⁰.

Les **sept sacrements** sont donc les **canaux privilégiés** pour le maintien de la grâce en nos âmes. Cependant, nous l'avons dit, on peut perdre la grâce sanctifiante par le péché mortel. Vivre dans la grâce de Dieu demande donc également d'**exercer les vertus** ! Et pour cela, le bon « code de conduite » reste **la Loi de Dieu, le décalogue**. C'est la raison pour laquelle Jésus répond au jeune homme riche : « *Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements.* » (Mt 19, 17)

III - Les œuvres : pour avoir la vie éternelle, « observe les commandements »

Si la grâce de Dieu nous est **offerte gratuitement**, nous n'entrerons pas dans la vie éternelle en restant **passifs** ! En effet, « *La libre initiative de Dieu réclame la libre réponse de l'homme, car Dieu a créé l'homme à son image en lui conférant, avec la liberté, le pouvoir de le connaître et de l'aimer. L'âme n'entre que librement dans la communion de l'amour.* »²¹

Et notre réponse libre à l'amour de Dieu et au don de sa grâce, c'est notre **obéissance à ses commandements** qui nous gardent dans la voie de la vertu.

« *Celui qui vit 'selon la chair' - écrit Jean-Paul II - ressent la Loi de Dieu comme un poids, et même comme une négation ou, en tout cas, comme une restriction de sa propre liberté. Inversement, celui qui est animé par l'amour, qui se laisse 'mener par l'Esprit' (Ga 5, 16) et désire servir les autres trouve dans la Loi de Dieu la voie fondamentale et nécessaire pour pratiquer l'amour librement choisi et vécu. Bien plus, il saisit l'urgence intérieure — une vraie « nécessité », et non pas une contrainte — de ne pas s'en tenir aux exigences minimales de la Loi, mais de les vivre dans leur « plénitude ». C'est un chemin encore incertain et fragile tant que nous sommes sur la terre, mais rendu possible par la grâce qui nous donne de posséder la pleine liberté des fils de Dieu (cf. Rm 8, 21) et donc de répondre par la vie morale à notre sublime vocation : être 'fils dans le Fils'.* »²²

Nous sommes ici en présence d'un « **cercle vertueux** » : la grâce nous permet d'accomplir la Loi, et l'obéissance à la Loi renforce en nous la vie de la grâce !

18 Cf. JEAN-PAUL II – Exhortation post-synodale *Pastores dabo vobis* (1992) – n°14. Jean-Paul II ajoute plus loin : « *Dans son être même et dans sa mission sacramentelle, le prêtre apparaît, dans la structure de l'Église, comme signe de la priorité absolue et de la gratuité de la grâce, qui est donnée à l'Église par le Christ ressuscité.* » (n°17)

19 TERTULLIEN - *Ad uxorem*, II, VIII, 6-7

20 Cf. CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE – n°1534.

21 CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE – n°2002.

22 JEAN-PAUL II – Encyclique *Veritatis splendor* (1993) – n°18

Ajoutons avec Saint Paul : « *Par-dessus cela, ayez l'amour !* » (Col 3, 14) : en effet, « **le plein accomplissement de la Loi, c'est l'amour** » disait-il aux Romains (Rm 13, 10) : « *Heureux sommes-nous, mes bien-aimés, – écrivait à son tour Saint Clément de Rome – si nous accomplissons les commandements de Dieu dans la concorde qui vient de l'amour, pour que nos péchés soient pardonnés à cause de l'amour.* »²³»

Enfin, sur le chemin de la grâce, nous pouvons bénéficier de **l'aide des saints** et plus particulièrement de **l'aide maternelle de la Vierge Marie**. Celle-ci disait en effet à Don Gobbi : « *Je suis la véritable Médiatrice de grâces entre mon Fils Jésus et vous. Ma tâche est de distribuer à mes petits enfants la grâce qui jaillit du sein du Père, vous est méritée par le Fils et vous est donnée par l'Esprit-Saint. [...] J'exerce toujours ce rôle qui est le mien. Cependant, Je ne puis l'exercer pleinement qu'envers ceux de mes fils qui se confient à Moi dans un parfait abandon. [...]*

Je suis la voie qui vous conduit à Jésus. Je suis la voie la plus sûre, la plus courte, la voie nécessaire à chacun de vous. Si vous refusez de parcourir cette route, vous risquez de vous égarer durant le trajet.

*Aujourd'hui, beaucoup ont voulu me mettre de côté, me considérant comme un obstacle pour parvenir à Jésus : ils n'ont pas compris mon rôle de Médiatrice entre mon Fils et vous. Aussi, maintenant plus que jamais, nombre de mes fils risquent-ils de ne pouvoir parvenir à Lui. **Le Jésus qu'ils rencontrent n'est souvent que le résultat de leurs recherches humaines, celui qui répond à leurs aspirations et à leurs désirs : c'est un Jésus formé à leur mesure. Ce n'est pas Jésus, le Christ, le vrai Fils de Dieu et de votre Maman Immaculée.***

*Abandonnez-vous à Moi avec confiance et vous resterez fidèles, car Je pourrai exercer pleinement mon rôle de Médiatrice de grâces.*²⁴ »

Par la **consécration au Cœur immaculé de Marie**, nous nous laissons guider, façonner par elle, pour vivre dans la grâce et parvenir ainsi à la vie éternelle avec Dieu.

Conclusion

Pour conclure, nous avons vu que, pour **vivre de la grâce de Dieu**, c'est-à-dire pour conformer nos vies à celle de Jésus en vue du Ciel, nous avons le secours des **sacrements**, de la **Loi** de Dieu et de toute la Cour céleste, à commencer par la **Vierge Marie**.

Redécouvrons également **l'importance du dimanche** pour faire croître en nos âmes la vie de la grâce : comme le disait Jean-Paul II, « *le dimanche est, en effet, le jour où, plus qu'en tout autre, le chrétien est appelé à se souvenir du salut qui lui a été offert dans le baptême et qui a fait de lui un homme nouveau dans le Christ.* »²⁵ ». Et il faut non seulement nous en souvenir mais en vivre par la grâce de **la liturgie qui actualise pour nous le mystère de notre Rédemption**, et donc **le don de la grâce !** Par ailleurs, rappelle Jean-Paul II, « *le dimanche est l'annonce constante de la vie sans*

23 SAINT CLÉMENT DE ROME – *Lettre aux Corinthiens* – Cf. Office des Lectures du Vendredi de la 14^e semaine du TO.

24 MOUVEMENT SACERDOTAL MARIAL – *Livre Bleu : Aux prêtres, fils de prédilection de la Vierge* – Message de la Sainte Vierge à Don Gobbi n°204 : « Médiatrice des grâces » (16 juillet 1980)

25 JEAN-PAUL II – Lettre apostolique *Dies Domini* sur la sanctification du Dimanche (1998) – n°25

fin, qui ranime l'espérance des chrétiens et les encourage sur leur route. [...] La célébration du dimanche, en même temps « premier » et « huitième » jour, projette le chrétien vers le but qui est la vie éternelle²⁶», il nous y conduit pas à pas...

Enfin, avec Mère Marie-Augusta, **croions en la force de la grâce** qui peut transformer nos vies, et celles de ceux qui nous entourent. Elle écrivait en effet : « *Si nous avons à souffrir de la solitude au milieu de personnes lourdement humaines, il faut garder au cœur de notre cœur toute notre ambition pour elles. Si la pêche des hommes est laborieuse, il faut, malgré cela, **espérer que la grâce peut les transformer**, les assouplir, alléger leur lourdeur humaine, les enflammer d'amour et même en faire des brasiers d'amour enflammeurs !* »

Que Notre-Dame, pleine de grâce, fasse déborder jusqu'à nous cette grâce, nous aide et nous conduise jusqu'aux portes du Ciel !

26 JEAN-PAUL II – Lettre apostolique *Dies Domini* sur la sanctification du Dimanche (1998) – n°26